

Le Chevalier de la Barre

En août 1766, la police d'Abbeville reçut l'ordre de se saisir de trois jeunes gens de cette ville : Le Chevalier de la Barre, Gaillard d'Etallonde et un petit Moisnel. Gaillard prit le large. La Barre et le petit Moisnel furent pris. Pourquoi ces poursuites ? Le matin du 7 août 1765, les habitants d'Abbeville, avaient pu constater qu'un crucifix placé sur le Pont-Neuf avait été mutilé : quatre coups avaient été portés à ses flancs avec un instrument tranchant, un orteil avait été endommagé. Un autre crucifix placé dans un cimetière avait été souillé d'immondices. Les gens furent indignés. Leur douleur se changea en colère et ils ne manquèrent pas d'appeler de rudes châtiments pour les auteurs de ce sacrilège. L'enquête commença dans l'émotion populaire. Soixante-dix témoins furent cités : aucun ne put apporter d'indications. Enfin, les soupçons se portèrent sur les trois jeunes gens qui s'étaient déjà fait remarquer par des fanfaronnades impies et des propos grossiers contre la religion. Entre-temps, l'évêque d'Amiens appelé par les habitants d'Abbeville vint, en personne, nu-pieds et la corde au cou faire amende honorable devant le Christ profané afin d'écartier les représailles que le ciel ne pouvait manquer d'exercer pour se venger de la ville. On croit rêver : le Christ se vengeant comme un Zeus ou un Neptune et contre une population innocente ? L'évêque, d'ailleurs un saint homme, invoqua la clémence divine en faveur des profanateurs et la supplia de "leur envoyer les rayons de sa Grâce". Il avait déjà eu, hélas ! des paroles moins chrétiennes en parlant de ceux qui s'étaient rendus "dignes des derniers supplices du monde". Bien entendu, ce sont les paroles vengeresses que la foule retint, ce sont celles qu'elle répéta aux juges et comme ceux-ci n'étaient que trop bien disposés à livrer les coupables "aux derniers supplices" ils les y livrèrent.

Ils interrogèrent Moisnel, il avait dix-sept ans ; il s'effondra. Il reconnut tout ce qu'on voulut, il se chargea à l'excès, il s'inventa même des crimes. Il était dans un état de terreur indicible et ses réponses tenaient du délire.

La Barre n'avait que vingt ans, il fut bien plus maître de lui. Il n'avoua que des peccadilles, des propos impies - ceux qu'on tenait à la table de sa tante, l'abbesse de Willancourt chez qui il était hébergé. Il ne voyait pas grand mal à répéter les propos des dignes ecclésiastiques et des gens du monde que recevait l'abbesse. On découvrit chez lui des livres peu édifiants - des contes licencieux et le *Dictionnaire Philosophique* de Voltaire. C'est ainsi que le nom de l'auteur de *Candide* se trouva mêlé à l'affaire. Des voix s'élevèrent alors pour demander que Voltaire fût arrêté en tant que complice et instigateur de la profanation et fût soumis à la question comme les exécutants. L'écho de ces voix arriva bientôt à Ferney et un frisson d'épouvante glaça la maigre échine du philosophe. La torture existait si bien que La Barre y fut soumis et avoua. S'il avait pris fantaisie à un procureur du roi de faire saisir M. de Voltaire et de le faire "questionner" par l'eau, le fer et le feu, il aurait été bel et bien "questionné" et nombre de gens eussent applaudi à cette torture.

Le procès fut conduit de façon irrégulière ; l'un des juges fut circonvenu par un M. de Belleval à qui l'abbesse avait fait fermer sa porte. Ce monsieur tenait La Barre responsable de ce mauvais procédé. Il s'arrangea pour que le petit Moisnel se blanchît en noircissant La Barre et d'autres jeunes gens de la même bande. Le petit Moisnel obéit si bien qu'il chargea également le propre fils de Belleval qui fut arrêté. Il s'agissait de très jeunes gens gâtés par des lectures trop précoces et surtout - c'était le cas de La Barre qui était orphelin - d'enfants abandonnés trop tôt à eux-mêmes dans une société d'adultes qui leur donnait de déplorables exemples. Pourquoi l'abbesse tolérait-elle que son neveu courût les routes et les tripots des nuits

entières ? Pour-quoi M. de Belleval ignorait-il que son fils était un des membres de la bande ? Le problème est connu. La Barre et ses amis étaient des "blousons dorés" de l'époque. Ils méritaient sans doute le fouet et une cure de travail. Il eût surtout fallu qu'ils eussent des parents et des conseillers dignes de s'occuper d'eux.

Le tribunal d'Abbeville ne se posa pas tant de questions. Le 28 février 1766 il condamna La Barre et d'Etallonde à faire amende honorable devant le porche de Saint-Wolfran. Ils devaient y être amenés dans un tombereau, la corde au cou, et avoir ensuite la langue coupée. Ainsi en 1765 on ressuscite ce supplice médiéval ! Ceci fait, ils seraient conduits sur la place, décapités, et jetés au feu.

Le jeune d'Etallonde ne subit le supplice qu'en effigie. Pour Moisnel, Belleval fils, et deux autres, il était sursis à leur cas, mais ils restaient sous le coup d'une condamnation. Mais La Barre...

Disons, pour atténuer la responsabilité de la population d'Abbeville que personne ne crut à la réalité de la sentence : on la crut de pure forme. La Barre et sa famille, ses amis, les honnêtes gens de la ville étaient persuadés que le Parlement de Paris ne confirmerait pas l'arrêt d'Abbeville. Le président d'Ormesson, apparenté aux La Barre, en était si certain que, pour ne pas donner plus de publicité et d'importance à cet odieux procès, il ne tenta rien pour empêcher la confirmation du jugement d'Abbeville. Mais un certain Pasquier qui avait déjà obtenu la tête de Lally-Tollendal exigea un exemple pour arrêter les progrès de l'impiété et il obtint que la sentence d'Abbeville fût exécutée.

On se mit alors à espérer la grâce du roi. Elle ne vint pas. La Barre mourut avec un grand courage. Mieux éduqué, il eût sans doute, après les folies de l'adolescence, fait un homme de valeur. Voltaire pour le défendre en fit une sorte de génie naissant - c'était aller bien loin. Cependant, La Barre montra un caractère bien trempé et une intelligence de qualité. A ses derniers moments, il éprouva une cruelle déception à la vue de la foule qui garnissait les fenêtres et la place et qui était venue assister à son supplice comme à un spectacle. Il eut la douleur de reconnaître aux premières loges "ceux qu'[il] croyai[t] [s]es amis". Ceux-là mêmes qui pleuraient en lisant *La Nouvelle Héloïse* ! On rença à lui arracher la langue : il menaça de se débattre, de se défendre si l'on procédait à l'affreuse boucherie. On passa tout de suite à la décapitation. On s'approcha pour lui couper les cheveux : "Veut-on faire de moi un enfant de chœur ?" dit-il. Il demanda au bourreau si c'était lui qui avait si mal décapité Lally à Paris. Le bourreau lui répondit que c'était bien lui, mais que la faute en revenait à Lally qui avait mal placé sa tête sur le billot : "Ne crains rien, dit La Barre. Je me placerai bien et ne ferai pas l'enfant." Il se plaça bien et le bourreau ne le manqua pas. Il fit sauter cette jeune et forte tête de vingt ans avec un brio remarquable. Devant tant d'adresse, la foule applaudit... Rideau.

Telle est l'histoire d'un crime dont toute une société est responsable. Ces jeunes gens n'ont dit et n'ont fait que ce que l'exemple de leur entourage leur avait enseigné. D'Alembert savait que ce Pasquier même qui réclamait "un exemple" avait une bibliothèque philosophique, était impie et tenait les propos les plus irrégieux dans les dîners.

A Ferney, la frayeur qui avait secoué le philosophe ne s'était pas calmée. Voltaire était très inquiet, il s'informait de tous côtés pour savoir comment l'affaire allait tourner. Il avait envie de fuir, il se sentait traqué...

Jean Orioux, *Voltaire*

Mais Voltaire se reprend vite, et il réagit :

Mis en cause dans cette affaire, Voltaire prend alors fait et cause pour le chevalier de La Barre et ses coaccusés. Il rédige la *Relation de la mort du chevalier de La Barre à Monsieur le marquis de Beccaria* et le *Cri d'un Sang Innocent* pour lesquels il sera condamné sans que la sentence puisse être exécutée du fait de sa présence en Suisse. Du fait de son éloignement, c'est Diderot qui le tiendra au courant des évènements.

Voltaire utilisera ses relations pour innocenter Gaillard d'Etallonde, qui s'était enfui en Hollande, et le protéger en le faisant engager dans l'armée prussienne. Quant à Moïnel, qui reconnut quelques impiétés et n'avait que 15 ans, il ne fut pas inquiété.

L'affaire du chevalier de La Barre a constitué, avec d'autres comme l'affaire Calas ou l'affaire Sirven, une des causes célèbres qui ont été l'occasion pour Voltaire et les philosophes des Lumières de lutter contre l'arbitraire de la justice au XVIIIe siècle. Voltaire a rajouté à son Dictionnaire philosophique un article intitulé "Torture" dénonçant l'injustice et la barbarie de l'affaire du chevalier de La Barre.

Wikipédia.